



Conférence Francophone des Ordres des Médecins

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CFOM VENDREDI 12 MAI 2017

10H00 - 13H00

AU SIEGE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS BELGE A BRUXELLES

Etaient présents :

- le Président : le Pr Abdelaziz AYADI
- le Vice-Président : le Dr Florent AKA KROO
- le Secrétaire Général : le Dr Claude-François DEGOS
- le Trésorier : le Dr Roland KERZMANN
- le Trésorier adjoint : le Dr El Houssain MAAOUNI
- le Past- Président : le Dr Guy SANDJON
- le Président d'honneur : le Dr Emmanuel OGANDAGA
- le Président Fondateur : le Pr Tahar ALAOUI
- Madame Frédérique DARMON, Directrice des services administratifs et conseillère juridique du CNOM France, secrétaire de la CFOM.
- Madame Anne-Sophie STURBOIS, conseillère juridique du CNOM Belgique.
- Madame Wendy CEUPPENS, secrétaire de la Commission des Affaires internationales du CNOM Belgique.

Excusé :

- le Secrétaire général adjoint : le Dr Alpha Boubakar SY

Assistaient à la réunion :

- le Dr Gabriel FAYE, Trésorier du Conseil national de l'Ordre des médecins de Côte d'Ivoire
- le Dr Mohammadin BOUBERKI, Secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des médecins du Maroc

1°) Allocution du Président

Le Président AYADI remercie en premier lieu le Dr KERZMANN et ses collaboratrices pour avoir organisé la réunion à Bruxelles ainsi que le Conseil national de l'Ordre des médecins belge pour son accueil et avoir mis à disposition sa superbe salle de conseil

Il remercie le Pr ALAOUI de s'être déplacé pour cette réunion ainsi que Frédérique DARMON pour la tenue des documents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il propose de faire un tour de table.

Le Pr DEGOS estime qu'il est important de faire un travail auprès des autres pays francophones. Le lobbying à faire revient à chacun d'entre nous. Il pense qu'il serait utile de rédiger des fiches techniques.

Le Dr KERZMANN est très heureux de recevoir les membres du Bureau de la CFOM. Cette réunion a pu être organisée grâce au soutien efficace de Frédérique DARMON et du secrétariat du Conseil national de l'Ordre des médecins belge. Il est très heureux de recevoir cette conférence. Comme il l'a exprimé lors du précédent Bureau à Paris en septembre 2016, il a besoin d'être dans ce mouvement. Son sentiment est qu'avec 10 ans d'existence, la CFOM doit passer dans un rythme de travail et d'efficacité supérieur à celui observé lors des dernières années.

Le Pr ALAOUI observe que c'est cette volonté qui anime les membres de la CFOM qui est le fondement de leur présence. Il faudrait selon lui trouver un aménagement des statuts. Il rappelle que cette conférence a été bâtie sur des coopérations, des soutiens. L'objectif est de travailler dans une communauté d'idées et d'actions, de faire bénéficier les membres de retours d'expériences et des apports des uns et des autres. Toute organisation ne se voit que par les réalisations et les actions qu'elle mène et couvre les besoins de ceux qui la composent.

Il existe des besoins énormes des 2 côtés de la Méditerranée. Il existe des contraintes pour toutes les nations quel que soit leur niveau. Pour attirer les autres pays, il faut qu'ils voient le bénéfice qu'ils peuvent en tirer. La communauté francophone en attend beaucoup.

Il convient aujourd'hui de déterminer les actions qui seront préparatoires à l'Assemblée générale future.

Il a une certaine confiance dans les capacités du Bureau pour faire avancer de façon beaucoup plus dynamique les projets.

Parmi les questions importantes il pourrait être abordé celle de l'amélioration des conditions de travail des médecins dans le cadre des politiques sanitaires de chaque pays.

Le Dr OGANDAGA remercie l'Ordre des médecins belges pour cette invitation et Frédérique DARMON pour son travail. Il partage ce qui vient d'être dit sur le rôle de la CFOM. Il y va de son envol.

Le Dr MAAOUNI se joint aux remerciements et s'associe à tout ce qui a été dit. Il souhaite que les expériences de chacun puissent être portées à la connaissance des membres.

2°) Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau du 30 septembre 2016 à Paris

Le compte rendu est approuvé.

3°) Etude des fiches d'information sur les Ordres des médecins

Le Dr KERZMANN présente l'analyse des fiches d'information qui ont été adressées par les membres comme cela avait été décidé lors du dernier Bureau.

11 pays sur 25 ont répondu soit 44%.

Il précise qu'il existe environ 300 millions de francophones.

Il rappelle que l'objectif affiché est d'améliorer la coopération entre les organisations membres, d'assurer le meilleur soutien de leur action (par des standards de qualité, des positions communes) ; d'améliorer l'efficacité générale de la CFOM. Pour cela une meilleure connaissance de l'organisation des Ordres est indispensable. Si on se connaît bien, on est plus efficace et on coopère mieux.

Les items étaient les suivants :

- Informations générales
- Composition du bureau - Mandats
- Fonctionnement interne
- Information sur les compétences
- Partenariats européens et internationaux

- Procédures disciplinaires
- Communication
- Point de contact

Il fait observer qu'on a la chance d'avoir des associations médicales francophones avec une très ancienne existence.

Le Canada est une association avec seulement 10% de médecins francophones. Le Luxembourg : un collège regroupant d'autres professionnels de santé (dentistes, pharmaciens, massuers-kinésithérapeutes...)

Quand on analyse les données recueillies, on peut relever quelques points intéressants :

- il y a une limitation des mandats pour 4 pays: 2 mandats pour Belgique, Burkina-Faso, Canada et Tchad
- pour pouvoir exercer il faut être inscrit ce qui est bien pour pouvoir assurer la régulation de la profession à l'exception du Canada où l'inscription est volontaire.
- Au total on regroupe environ 500 000 médecins inscrits. Si tous les pays répondaient cela permettrait de savoir si on s'approche du million.
- Il est important de savoir si l'Ordre se compose exclusivement de médecins ou également d'autres professions.
- Au Gabon : la cotisation est mensuelle et comprend une assistance aux obsèques.
- Il existe une importante disparité dans le montant des cotisations.
- En Algérie c'est la loi qui fixe le principe de la cotisation
- En Algérie : la FMC est organisée avec l'Ordre et les sociétés savantes.
- La recertification intervient au Luxembourg lorsque le médecin a stoppé 5 ans son activité.
- On peut cependant regretter qu'il n'y ait pas plus de membres à l'AMM. Il faudrait que la CFOM puisse jouer un rôle facilitateur pour l'adhésion à l'AMM.

Le Dr KERZMANN conclut que l'objectif a été respecté mais il existe quelques imperfections. Dans l'ensemble on note un socle assez commun et quelques disparités. Une relance est indispensable. Il propose de présenter un document de synthèse lors de la prochaine Assemblée générale. Il sera nécessaire de prévoir une mise à jour des fiches tous les 2 ans afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de modifications substantielles dans le fonctionnement des différents Ordres.

Il conviendra également de s'interroger sur la diffusion de ces informations auprès des membres.

Il remercie ceux qui ont répondu.

Le Dr OGANDAGA va revoir la fiche du Gabon.

Le Pr AYADI remercie le Dr KERZMANN pour la qualité du document présenté.

Il tient à apporter des précisions sur les relations que l'Ordre d'Algérie a liées avec le CICR après la décennie noire que son pays a traversée. Les portes des pénitenciers ont été ouvertes au CICR. Des médecins ont participé à la torture. Il avait présenté un rapport sur l'indépendance des médecins dans le milieu carcéral à l'Assemblée générale de Douala en novembre 2013.

Le Dr AKA KROO évoque la tenue du sommet de Bamako.

Par ailleurs, il se rendra pour le compte de la CFOM à Ouagadougou pour participer aux 10èmes Journées et 6ème Congrès Électif de l'Ordre des médecins du Burkina-Faso.

Ensuite, il remercie la Belgique qui prend le relais car la Côte d'Ivoire ne peut organiser la prochaine Assemblée générale pour des raisons essentiellement politiques.

Il remercie le Dr KERZMANN pour ce travail de synthèse.

Le Dr SANDJON rappelle qu'il avait eu l'occasion de rencontrer à titre personnel le directeur de cabinet de l'OIF. Il s'étonne qu'il n'y ait pas eu de suite. Il se dit prêt à organiser un rendez-vous avec son Excellence Mme Michaëlle JEAN.

Le Pr AYADI lui donne mandat pour organiser une nouvelle rencontre et voir quels liens pourraient être liés avec la CFOM.

Le Pr DEGOS juge ce travail fondamental. Il est indispensable que les membres connaissent l'organisation et le fonctionnement des autres. On existe par le travail que l'on fait et ce dernier est très spécialisé. Il est très important de garder la cohésion du groupe autour de la francophonie

Selon le Pr ALAOUI, il faut faire un travail sur la méthodologie et notamment sur la source des informations car il constate que le recueil d'informations est difficile.

Les fiches doivent permettre d'avoir une connaissance structurelle de l'Ordre concerné tant pour les membres de la Conférence que pour le public.

Parmi les pays membres, certains ont besoin d'aide technique, juridique mais aussi informatique. Pour autant il ne doit pas y avoir d'immixtion dans la gestion.

Il aurait fallu que ce questionnaire ait bénéficié du regard des pays de l'autre côté de la Méditerranée car quelques-uns ne pouvaient pas répondre à certaines questions. Il y a lieu d'apporter quelques aménagements à la fiche mais l'ossature doit être maintenue.

A propos de l'adhésion à l'AMM, il en avait été beaucoup débattu avec X DEAU lorsqu'il en était Président. Le problème est celui du montant de la cotisation. Aucun des pays africains ne peut assumer ce paiement. Il faut poser cette question au niveau du conseil de l'AMM. Il faut que nous participions au même titre que les autres pays sans conditions de nombre de médecins et de proportion du montant de la cotisation.

Pour le Dr MAAOUNI, ce travail représente une base de données très importante. Il rencontre des difficultés de communication qu'il va essayer de résoudre.

Il serait intéressant qu'un fascicule soit remis aux membres lors de la prochaine Assemblée générale. Il faut essayer d'associer un maximum de pays aux travaux de la CFOM dont le Maroc a été la colonne vertébrale.

Le Dr KERZMANN suggère de créer une rubrique sur le site. Il faut par ailleurs que chaque délégation s'engage à faire le lien.

Il conviendrait également d'envisager une présentation internationale sur le rôle de la CFOM vis-à-vis de l'AMM. Il faut trouver une solution pour essayer de contourner l'obstacle financier que représente l'adhésion à l'AMM pour certains pays. Il faut trouver un moyen d'aider individuellement ou représenter ces pays.

Il abordera cette question avec Marie COLEGRAVE, Conseiller juridique de l'AMM et de la Délégation aux affaires européennes et internationales du Conseil national de l'Ordre des médecins français.

Il pourrait être proposé une participation à l'instar de la représentation des « juniors doctors » aux Assemblées générales de l'AMM.

Il rappelle qu'il avait proposé la constitution d'un groupe de travail pour élaborer les fiches. Ce dernier n'ayant pas été constitué, on est parti du questionnaire du Conseil européen des Ordres des médecins (CEOM) que l'on a adapté.

Il suggère d'ajouter un item libre : « Que voulez-vous que la CFOM fasse pour vous »

Le Pr AYADI estime que c'est un travail enrichissant qu'il faut poursuivre. Il faudrait faire un questionnaire révisé. Les Pr ALAOUI, les Drs AKA KROO, MAAOUNI et OGANDAGA se proposent d'y travailler.

Une relance va être adressée par Frédérique DARMON avec une demande de retour pour le 31 août au plus tard afin de présenter un document consolidé lors de l'Assemblée générale.

Il faudra par ailleurs organiser une mise à jour systématique (biannuelle) de ces fiches. Le GABON doit renvoyer sa fiche car elle comporte quelques inexactitudes. Il sera précisé que la cotisation est mensuelle.

4°) **Relevé actualisé de l'état des comptes**

Dr KERZMANN présente l'état des comptes.

Pour les années 2014, 2015 et 2016 seulement 64% des pays membres se sont acquittés de leur cotisation dont le montant n'a pas varié au fil des ans : 500€. Frédérique DARMON a adressé une relance en 2016. Elle en fera de même pour les cotisations 2017.

Il pose la question de savoir ce que l'on fait des pays signataires de la charte et qui sont défaillants ? Leur accorde-t-on un statut d'observateurs ? Crée-t-on une cotisation modulée ?

En 2016, il a été dépensé 1261,02€, liés aux frais inhérents à l'organisation de la réunion du Bureau à Paris le 30 septembre 2016.

Au 30 avril 2017, le compte bancaire était créditeur de 67.886,41€.

Certes, c'est un gage du sérieux de l'Institution et de chacun de ses constituants mais la CFOM n'a pas vocation à thésauriser.

Il faut profiter de ces réserves pour inviter des participants.

Le Dr KERZMANN juge les frais de gestion du compte trop élevés d'autant que ce dernier connaît très peu de mouvements bancaires. Ils ont été de 332,04€ en 2016.

Frédérique DARMON explique s'en être préoccupée sans succès auprès de la filiale de la BNP qui gère le compte des associations. Malgré plusieurs tentatives, elle n'a pas réussi à faire diminuer les frais.

Le Dr SANDJON suggère de prendre contact avec eux pour les sensibiliser et savoir s'ils veulent toujours continuer à participer à la CFOM. C'est le rôle du Bureau exécutif. Il en est du Niger (très velléitaire), du Togo, du Burkina- Faso, du Canada et d'Haïti.

Le fait de disposer de fonds peut permettre de financer les déplacements des membres qui se rendent à une Conférence dans un pays voisin. Il pourrait en être ainsi de la prise en charge du déplacement du Dr AKA KROO au Burkina-Faso qui l'a invité. Cela peut également aider un pays à mener des actions. Il fait référence au combat que le Cameroun a mené pour faire fermer une vingtaine d'écoles de médecine non réglementaires. Il n'en reste plus que 5.

Frédérique DARMON rappelle qu'à l'issue de la dernière Assemblée générale du 14 novembre 2015 à Paris, le Canada avait émis le vœu de participer mais en qualité d'observateur.

Le Dr FAYE remercie l'Assemblée d'avoir accepté qu'il participe à la réunion du Bureau.

Il tient à dire que le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins de Côte d'Ivoire a été un homme de communication qui a fait adhérer le Conseil national à l'AMM et à la CFOM. Il a perçu l'intérêt de ces Institutions ce qui n'est pas le cas de beaucoup de pays d'Afrique. Il lui en est reconnaissant.

Il convient cependant d'avoir une plus grande visibilité de la CFOM sur le terrain. Les médecins devraient être impliqués davantage. Les Institutions locales nationales en marge devraient se côtoyer davantage. S'il existait des partenariats plus proches cela impliquerait davantage les membres et la CFOM aurait un rayonnement plus important.

Dans cet ordre d'idée, le représentant belge et le représentant ivoirien à l'Assemblée Générale de l'AMM à Taipei (Taïwan) en les personnes du Dr Roland KERZMAN et du Dr Gabriel FAYE lui-même ont entamé une initiative devant raisonnablement aboutir à la

signature d'une convention de partenariat entre les Ordres des médecins belges et ivoiriens. C'est la raison qui justifie sa présence à cette réunion du Bureau de la CFOM.

Pr AYADI partage cette approche et va proposer à la prochaine Assemblée générale une réflexion.

Pour le Dr MAAOUNI, il faut faire un courrier très ferme pour relancer les membres qui n'ont pas réglé leur cotisation et sensibiliser pour ceux qui ont des difficultés financières.

Il s'interroge sur l'opportunité d'augmenter le montant de la cotisation.

Il serait par ailleurs utile de créer un partenariat entre différents pays pour partager des expériences et renforcer les liens. Il serait utile de profiter de l'expérience belge et française.

Le Dr KERZMANN n'est pas favorable à une augmentation de cotisations. Il ne souhaite exercer aucune forme de coercition. Il convient d'être proactifs, favoriser les réseaux et de proposer à ceux qui le souhaitent de les aider. On peut le faire au travers de la CFOM.

Ce n'est pas s'imposer que de proposer un symposium une fois par an.

Le Dr SANDJON rappelle que le Président du Conseil national de l'Ordre des médecins avait lancé un appel lors de la dernière réunion mais il n'a pas concrétisé sa demande d'aide.

Pas de grosses différences en réalité

Il suggère par ailleurs de solliciter les fonds de l'OIF

Le Pr ALAOUI propose qu'une fiche préalable soit envoyée aux pays pour recenser les difficultés afin que le contenu de notre Assemblée générale puisse satisfaire les uns et les autres. Il convient de faire un plan d'action.

Le Pr DEGOS s'interroge sur les arguments qui pourraient faire venir des gens qui ne peuvent ou ne veulent pas venir. Il pourrait être organisé une réunion sur le thème au cours de l'Assemblée générale comme cela se fait dans les congrès des sociétés savantes.

5°) Sujets, date et lieu pour la prochaine Assemblée générale :

Lors de la précédente réunion les thèmes suivants avaient été évoqués :

- Télémédecine
- L'Ethique
- Violences faites aux femmes
- La santé et le climat
- Réflexion sur les médicaments biosimilaires

Le Pr AYADI tient à rappeler que l'Algérie avait organisé l'Assemblée générale en 2011 à Annaba mais qu'au dernier moment il avait dû y renoncer les membres de la CFOM ayant jugé que c'était un pays à risque. Il n'a pas eu l'honneur de recevoir la CFOM, ce qu'il a regretté et malheureusement les événements ont montré que le danger existe partout puisque la veille de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Paris le 14 novembre 2015, il y a eu les sinistres attentats du Bataclan.

Le Dr KERZMANN indique qu'il a eu l'autorisation du CNOM belge d'organiser la prochaine Assemblée générale à Bruxelles.

La date retenue est le **vendredi 27 octobre après-midi pour la réunion du Bureau et la tenue de l'Assemblée générale le samedi 28 octobre 2017** avec un dîner de gala le samedi soir.

L'Assemblée s'articulera autour de deux thèmes le matin :

- **La télémédecine** : le Dr Jacques LUCAS, Vice-Président du CNOM français en charge des systèmes d'information sera sollicité ainsi qu'un représentant d'un pays africain (Mali et le Burkina-Faso).
- **Les incidences du climat sur la santé** en sollicitant le Pr A. FLAHAULT, docteur en médecine et en biomathématiques. Professeur de santé publique depuis 2002, il a enseigné à l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) et fondé puis dirigé l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes de 2008 à 2012. Il a mené des recherches en modélisation mathématique des épidémies et dirigé le centre collaborateur de l'OMS pour la surveillance électronique des maladies. Il est le Directeur du Centre Virchow Villermé Santé Publique Paris-Berlin de l'Université Sorbonne Paris-Cité depuis 2013 et Directeur de l'Institut de Santé Globale de l'Université de Genève depuis 2014.

6°) Invitations

- Du Pr Ali NIAKARA, Président du Conseil national de l'Ordre des médecins du BURKINA FASO à participer aux Xèmes Journées du médecin Burkinabe à OUAGADOUGOU les 1^{er} et 2 juin 2017.

Les Pr AYADI et Dr AKA KROO vont s'y rendre
La CFOM prendra en charge le transport

- A participer au Forum international des solutions et techniques pour la santé, la sécurité au travail et la protection des personnes et des biens SOLUTHERS AFRICA 2017 à ABIDJAN les 9 et 10 novembre 2017

Le Dr SANDJON représentera la CFOM mais il n'a pas encore eu les détails de cette manifestation.

- Le Dr SANDJON précise avoir installé un bureau pour la diaspora médicale camerounaise vivant à Bruxelles. Une manifestation est prévue le samedi 13 mai en présence de l'ambassadeur du Cameroun. Il y invite le Dr KERZMANN et les membres de la CFOM. Les Drs AKA KROO et OGANDAGA s'y rendront.

Le Dr OGANDAGA informe le Bureau du changement de Président du CNOM en République Démocratique du Congo.

En concluant, le Pr AYADI réitère ses remerciements au CNOM belge et au Dr KERZMANN pour la parfaite organisation de cette réunion et il remercie les membres de la CFOM qui se sont déplacés.

Fin de la réunion à 13 h00